

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Arrêté du 4 août 2022 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2022 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions dans les établissements publics de santé

NOR : SPRH2218795A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 6153-11 ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2006 modifié définissant les modalités d'organisation de l'année de recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2022 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions dans les établissements publics de santé,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A l'annexe X de l'arrêté du 8 juillet 2022 susvisé, la ligne :

«

III-Montant brut annuel de la rémunération des étudiants effectuant une année de recherche	25 548.67
--	-----------

»

Est remplacée par la ligne suivante :

«

III-Montant brut annuel de la rémunération des étudiants effectuant une année de recherche	27 188.19
--	-----------

».

Art. 2. – La directrice générale de l'offre de soins, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la directrice du budget sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 août 2022.

*Le ministre de la santé
et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation :
L'adjoint au sous-directeur
des ressources humaines
du système de santé,
M. REYNIER*

*La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice stratégie
et qualité des formations,*

M. Pochard

*Le ministre délégué auprès du ministre
de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur chargé
de la 3^e sous-direction
de la direction du budget,*

A. HAUTIER